



## Contrat de prêt

### Entre les soussignés :

Communauté de communes Mellois en Poitou, Établissement public de coopération intercommunale, dont le siège est établi au 2, place de Strasbourg, 79500 Melle.

Pour le Musée de Rauranum, 1 place de l'Eglise, 79120 Rom.

Représenté par Fabrice MICHELET, Président de la Communauté de Communes.

Ci-après dénommé le "prêteur".

Et :

Collège Jean Monnet  
Rue du Temple 79120 LEZAY  
(Nom de l'institution emprunteuse, adresse, forme juridique)  
Représenté par... Benedicte Boulanger... Compte... en  
qualité de... professeure documentaliste...

Ci-après dénommé "l'emprunteur".

### Article 1 : Généralités.

1.1. L'emprunteur et le prêteur s'engagent à respecter les termes du présent contrat. Ils peuvent néanmoins, par accord mutuel, y ajouter ou en retrancher certains termes ou en modifier la formulation.

1.2. Le prêteur se réserve le droit de reprendre immédiatement son prêt si les clauses du contrat ne sont pas respectées et décline toute responsabilité quant aux conséquences d'une telle action.

## **Article 2 : Objet du contrat**

2.1. Le présent contrat a pour objet de définir les modalités de mise à disposition par le prêteur d'une exposition intitulée "Sous le signe de Saturne" à l'emprunteur en vue de sa présentation au CDI du Collège de Lezay, du vendredi 4 septembre au vendredi 16 octobre 2020.

2.2. Le dit matériel est composé de 10 éléments. Chacun d'eux est décrit dans une fiche portée en annexe 1.

2.3. Des fascicules de l'exposition peuvent être mis disposition pour la vente. Le chiffre d'affaire issu de la vente de ces fascicules reviendra entièrement au prêteur. Annexe 2 et 3.

## **Article 3 : Transport**

3.1. L'emprunteur se chargera de l'enlèvement de l'exposition dans les locaux du Musée de Rauranum ou ceux désignés par lui et du retour de l'exposition dans les locaux du Musée de Rauranum.

3.2. Tous les frais relatifs au transport de l'exposition sont à la charge de l'emprunteur.

## **Article 4 : Durée du prêt**

4.1. L'emprunteur s'engage à respecter les dates annoncées pour la durée de l'exposition.

4.2. L'exposition doit être restituée le dernier jour du prêt.

4.3. Le Musée de Rauranum doit être avisé par tout moyen, sans délai, de tout changement intervenu dans les dates d'exposition et se réserve le droit de refuser ces modifications.

## **Article 5: Obligations du contractant**

5.1. L'emprunteur s'engage à présenter l'exposition de manière à garantir l'intégrité et la sécurité des éléments qui le composent.

5.2. L'emprunteur assurera la maintenance courante du matériel pendant la durée de la manifestation.

## **Article 6 : Remise en état du matériel d'exposition**

6.1. Au départ et au retour de l'exposition, un constat d'état doit être établi. (Annexes 4 et 5).

6.2. Au retour de l'exposition, le Musée de Rauranum prendra à sa charge les travaux relatifs à l'usure normale du matériel.

6.3. Les frais destinés à réparer toute dégradation ne résultant pas de l'usure normale du matériel seront à la charge de l'emprunteur.

## **Article 7 : Mentions**

7.1. L'emprunteur s'engage à mentionner le Musée de Rauranum sur tout support d'information ou de communication se rapportant à la dite exposition et s'engage à fournir un exemplaire de chaque support de communication au Musée de Rauranum.

7.2. Les termes exacts de cette mention sont les suivants :

"Exposition "Sous le signe de Saturne", Musée de Rauranum.

## **Article 8 : Responsabilité et assurances**

8.1. A compter de l'enlèvement de la dite exposition et jusqu'à sa restitution au Musée de Rauranum, l'emprunteur sera responsable de l'ensemble des dommages pouvant être occasionnés au dit matériel d'exposition ou aux personnes.

8.2. Assurances : l'emprunteur s'engage à souscrire une police d'assurance tous risques "clou à clou" incluant le transport avec les mentions des périodes couvertes, du lieu d'exposition et le montant de la valeur globale de l'exposition à assurer qui est de 6000 €.

8.3. En cas de perte totale de l'exposition, la police d'assurance ou d'indemnisation doit prévoir le versement d'une somme égale à la valeur agréée du prêt stipulée dans la police d'assurance ou d'indemnisation.

8.4. En cas de perte partielle ou de dommage, la police d'assurance ou d'indemnisation doit prévoir le versement d'une somme couvrant le remplacement ou la réparation du prêt endommagé et sa dépréciation.

8.5. Le prêt de l'exposition ne sera accordé par le Musée de Rauranum qu'après réception de cette convention signée par l'emprunteur et d'une attestation d'assurance de l'exposition.

#### **Article 9 : Conditions financières**

La dite exposition est mise à la disposition de l'emprunteur à titre gracieux.

#### **Article 10 : Résiliation**

En cas d'inexécution par l'une ou l'autre des Parties, de tout ou partie de ses obligations définies par la présente convention, le contrat sera résilié de plein droit avec effet immédiat si la partie en défaut, après avoir reçu de l'autre partie une notification par lettre recommandée avec avis de réception stipulant de la nature du défaut, omet de porter remède à ce défaut dans le mois suivant la réception de ladite notification.

#### **Article 11 : Durée**

La présente convention prendra effet à la date d'enlèvement de la dite exposition dans les locaux du Musée de Rauranum ou ceux désignés par lui au plus tôt le vendredi 4 septembre 2020 et expirera à sa restitution dans les locaux du Musée de Rauranum prévue au plus tard le vendredi 2 octobre 2020.

Fait en deux exemplaires originaux à Rem..... le 04-09-20

Signature précédée de la mention "Lu et approuvé".

Pour l'emprunteur

~~Communauté de Communes  
Mellois en Poitou  
Fabrice MICHELET, Président~~

Davy LOMBARD  
Amintra  


**Expositions temporaires du Musée de Rauranum (Rom, Deux-Sèvres)**  
**DESCRIPTIF**

Panneaux imprimés sur bâche souple et enroulable.  
Dimension maxi des panneaux 120 x 90 cm.  
Prévoir des grilles d'accrochage ou autre et des crochets.

**Sous le signe de Saturne.**

**10 panneaux + 20 fourreaux :**

- Panneau titre
- Le système solaire
- Des planètes et des Dieux
- Se repérer par les constellations
- Planète de la composition au symbole
- Saturne : une planète, un dieu
- Tempus fugit, Hora volant (le temps s'enfuit, les heures s'envolent)
- Comprendre le calendrier
- Expressions et mots du temps
- Des fêtes romaines